

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO SUB'LIMAGE & MERIDIEN NOUMEA

ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATE DU CONCOURS

Sub'limage, association régie par la loi du 1er juillet 1901, organise un concours photographique subaquatique, libre et gratuit en partenariat avec Le Méridien Nouméa Resort & Spa. Le concours se déroule **le dimanche 2 juin 2019 à la piscine de l'hôtel Le Méridien, Nouméa, de 13h30 à 17h00.**

ARTICLE 2 -CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes majeurs à l'exclusion des membres du jury et de leur famille. La photo devra être prise dans la piscine de l'hôtel Le Méridien, en apnée. Les participants doivent également se plier au règlement de la piscine de l'hôtel du Méridien.

Les inscriptions ont lieu par email à l'adresse suivante : concours.sublimage.nc@gmail.com. et seront prises dans l'ordre de réception des emails. Les personnes recevront un email de confirmation avec leur heure de passage.

Le concours se déroulera **le dimanche 02 juin à partir de 13h30**. Le compétiteur doit être présent 20 minutes avant son heure de passage pour préparation et briefing. Le nombre de place étant limité à 22, l'ordre de passage suivra l'ordre d'inscription. En cas de retard d'un compétiteur inscrit, sa place réservée sera octroyée à un autre compétiteur.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo. Une seule participation par personne est acceptée. La photo devra être prise par l'un des appareils photo fournis par les organisateurs.

Le compétiteur disposera d'un délai de **30 minutes**, pour prendre en main le fonctionnement de l'appareil photo, s'immerger, prendre des photos (pas de limite en nombre), choisir la photo à concourir, et rendre l'appareil aux organisateurs. Si ce délai est dépassé, le compétiteur sera éliminé.

Le compétiteur peut décider d'emmener avec lui pour réaliser ses photos :

- jusqu'à deux personnes, qui doivent également se plier au règlement de la piscine de l'hôtel du Méridien.
- des objets, soumis à l'accord des organisateurs (présentation des objets pour validation au briefing avant la mise à l'eau)

Le compétiteur et ses éventuels accompagnateurs devront porter le bracelets fourni par le Méridien pour l'accès à la piscine.

ARTICLE 3 : CRITÈRES DE SÉLECTION / JURY

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury, qui sera composé par un membre du jury du festival de l'image sous Marine de Nouvelle Calédonie 2019 et d'un représentant du Méridien. Le jury est souverain, ses décisions sont sans appel.

ARTICLE 4 : PRIX

Le prix, offert par Le Méridien, est un dîner pour 2 personnes, hors boissons, pour le festival des fromages 2019, au restaurant Le Sextant, à prendre entre le 04 et le 15 juin 2019 (excepté les 9 et 10 juin) d'une valeur de 17 800 F CFP.

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

ARTICLE 5 : EXPOSITION / DIFFUSION DES ŒUVRES

Les photographies pourront être diffusées lors de la remise des prix.

Elles pourront également être utilisées par l'Hôtel Le Méridien de Nouméa, jusqu'au 1er juin 2020, que ce soit pour une exposition dans l'hôtel, ou pour une utilisation dans des newsletters et ses réseaux sociaux.

Les images pourront enfin être utilisée par Sub'limage, dans le cadre de la promotion du 10^{ème} Festival de l'Image sous-marine.

ARTICLE 6 : ANNONCE DES RÉSULTATS

Le gagnant sera annoncé le soir même du concours, avant l'ouverture du festival de l'image sous marine de Nouvelle Calédonie, le dimanche 2 juin 2019. Le gagnant retirera son prix le jour même.

En cas d'absence du gagnant, il sera informé par mail et les résultats seront dévoilés sur le site de l'association Sub'limage et du Festival de l'Image sous Marine de Nouvelle Calédonie.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Ce règlement sera affiché sur site pendant le concours photo.

En cas de force majeure Sub'limage se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

NOM
PRENOM
EMAIL
TELEPHONE

Je soussignée Monsieur / Madame
Né(e) à
Domicilié(e) à

le / /

certifie participer au concours photo, organisé par Sublimage et Le Méridien Nouméa Resort & Spa le dimanche 02 juin 2019.

Je déclare dégager de toutes responsabilités les organisateurs : Le Méridien Nouméa Resort & Spa Sub'limage ainsi que toutes les personnes bénévoles contribuant à cet évènement concernant les dommages matériels et/ou corporels occasionnés ou subis, en cas de vol ou de perte de bien ainsi que pour toute autre dégradation lors de cet évènement.

Je m'engage à respecter le règlement du concours photo, les règles de sécurité ainsi qu'à respecter les consignes des organisateurs.

Je déclare que mon état de santé me permet de pratiquer la plongée en apnée, et de participer à ce concours photo en toute sécurité.

Je ne pourrai tenir les organisateurs pour responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature (vol, blessure, accident...)

Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou la non présentation de celle-ci réserve le droit à l'organisation d'exclure ma participation à l'évènement.

A , le / /

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :